

/Mb.G./

Kibungu, le 12 mai 1958.-

RESIDENCE DU RUANDA.-
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

OBJET:

Acte de Prêt n° 1294.

N° 1595 *Just 4/02/DC*
Huissier

c. Pette



A Monsieur le Greffier du Tribunal de 1 ère instance
à
Usumbura.

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous renvoyer l'acte prêt n° 1294,
le nommé Said bin Mohamed ne résidant pas dans le Territoire de
Kibungu.

L'Huissier,

De Creamer.J.-

[Handwritten signature]

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE BIUMBA

Biumba le 21 mars 1958

RECOMMANDÉ

N° 1009/HUISS.

Objet: 843/PROTET n°1376
839/ " n°1294

Copie pour information à Monsieur le Greffier
du Tribunal de 1ère Instance à USUMBURA

Annexe: Actes Protêt, 3 ex.
effets de commerce

L'Huissier,
Ziegler de Ziegleck B

A Monsieur l'Huissier
de & à
K I B U N G U

Monsieur l'Huissier,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe,
pour compétence, les Protêts n°1294 et 1376 à charge
des nommés SAID BIN MOHAMED et SAID BIN JUMA.

Ces personnes resident dans votre Territoire.

L'Huissier,
Ziegler de Ziegleck B



1052 / Just 4/02 MB
29 / 3 / 58.